

commissaires élus par les contribuables, et n'ont pas permission d'employer d'instituteurs non diplômés. La présence à l'école de tous les enfants entre les âges de 7 et de 13 ans est compulsive pour au moins 100 jours durant chaque année; mais la loi n'est pas aussi strictement mise en force qu'il serait à désirer. Le tableau suivant donne les détails relatifs aux écoles publiques et aux écoles catholiques séparées d'Ontario, en 1888 :—

ÉCOLES PUBLIQUES, ONTARIO, 1888.

Nombre d'écoles ouvertes.	Population écolière entre 5 et 21 ans.	Nombre total des élèves.	Garçons.	Filles.	Présence moyenne.	
5,569	615,353	495,323	259,485	235,838	245,789	
INSTITUTEURS.				COÛT MOYEN PAR ÉLÈVE.		
		Recettes.	Dépenses.			
Hommes.	Femmes.			Sur la présence totale.	Sur la présence moyenne.	
		\$	\$	\$ cts.	\$ cts.	
2,824	4,972	4,456,352	3,859,365	7 75	15 70	

642. Il y a eu une augmentation de 2,111 dans le nombre d'élèves inscrits en 1888 comparée avec 1887, mais il y a eu une diminution fractionnaire dans la proportion des élèves inscrits à la population scolaire, soit 80.49 pour cent en 1888 contre 80.70 pour cent en 1887. La présence moyenne pour la province entière était la même que l'année dernière, soit 50 pour cent. Dans les districts ruraux, elle était de 46 pour cent, dans les villes de 59 pour cent et dans les cités de 62 pour cent. Quoique l'éducation soit compulsive entre 7 et 13 ans, cette disposition de la loi n'est pas assez strictement mise en force, puisqu'il est évident que 87,674 enfants entre ces âges n'ont pas assisté à l'école 100 jours de la période fixée par l'acte. Le plus grand

Présence moyenne.